



est la marque commerciale de

GLOBAL EST MÉDIAS
6, rue Gutenberg
CS 20001 - 51083 REIMS Cedex

SAS au capital de 122 875 €

N° Siret : 342 913 704 00330 - Code NAF : 7312 Z

RCS Reims B - N° TVA : FR 58 342 913 704

BANQUE CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE - ETI

IBAN : FR76 1027 8002 8100 0201 0170 112

BIC : CMCIFR2A

Date :

25/08/2025 17:06:02

PETR- UCCSA
Monsieur Géry WAYMEL
FERME DE RUE CHAILLY
02650 FOSSOY
FRANCE**Contact commercial**

Stéphanie Spinelli

Tél: 0 820 67 41 41

@: serviceclientslegales@rosselconseil.fr

Client : 96042134

Référence de la commande :

Libellé commande: AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE
ELECTRONIQUE PREALABLE A L'ADOPTION DU PROJET DE
PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-dessous les éléments relatifs à votre attestation de parution d'annonce légale.

L'annonce qui suit est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage dans nos titres et supports :

Date de parution : 29/08/2025

Edition : L'Union - Aisne

Annonce n° 4776524 - 2002398611

Le directeur de publication



Avis de consultation du public par voie électronique

Préalable à l'adoption du projet de Plan Climat Air Energie Territorial

Conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le PETR – UCCSA s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Sud de l'Aisne, qui couvrira une période de 6 ans. Ce Plan Climat a pour objectif de définir sur le territoire du Sud de l'Aisne une stratégie et un programme d'actions pour décliner localement les principes de lutte contre le dérèglement climatique. Le PCAET définit ainsi des objectifs, planifie des opérations concrètes et coordonne l'implication des acteurs autour des thématiques suivantes : la réduction des gaz à effet de serre et des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables, la réduction des polluants atmosphériques et l'adaptation du territoire aux effets déjà notables du changement climatique. Ce plan est soumis à une évaluation environnementale.

En application des dispositions de l'article L.123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation par voie électronique est organisée pour recueillir les avis du public sur ce projet.

La consultation du public aura lieu : du 17/09/2025 inclus au 22/10/2025 inclus

Le dossier complet sera mis en ligne à partir du 13 septembre 2025 sur le site internet du PETR – UCCSA, dont l'adresse est <https://www.uccsa.fr>

Il comprend les documents suivants :

- la délibération du PETR – UCCSA du 26 février 2025, Plan Climat Air Energie Territorial, bilan de la concertation et arrêt du projet,
- la délibération de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry du 3 mars 2025, arrêt de projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- la délibération de la Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne, n°2025-019, du 24 mars 2025, Plan Climat Air Energie Territorial.
- les annexes aux trois délibérations ci-dessus :
 - le projet de stratégie (Annexe n°1)
 - le projet de plan d'action Climat-Air-Energie du Sud de l'Aisne (Annexe n°2),
 - l'évaluation environnementale (Annexe n°3)
 - l'état initial de l'environnement (Annexe n°4)
 - le diagnostic (Annexe n°5)
 - le bilan de la concertation (Annexe n°6) jusqu'en février 2025
- les avis reçus sur le projet de PCAET (avant le 21 août 2025) :
 - L'avis de l'Autorité Environnementale (MRAe) et le mémoire en réponse du PETR à cet avis, accompagné du résumé non technique de l'Evaluation environnementale,
 - L'avis de la Région des Hauts-de-France.

Durant la même période, ces documents seront également consultables au format papier à FOSSOY, sur prise de rendez-vous préalable, au 03 23 71 68 60 ou par courriel à planclimat@uccsa.fr

Dès l'ouverture de la consultation, les observations peuvent être transmises par courriel à planclimat@uccsa.fr

Ou par courrier, en précisant sur l'enveloppe « consultation publique du PCAET », à l'adresse suivante : PETR – UCCSA, Ferme du Ru Chailly 02650 FOSSOY.

Toute observation formulée en dehors de la période officielle de la consultation publique ne pourra pas être prise en considération.

Une réunion publique sera organisée le mercredi 17 septembre 2025 à 18h30 à la ferme du Ru Chailly à FOSSOY.

A l'issue de cette consultation, une synthèse des avis du public sera rédigée. Ce document sera diffusé sur le site internet du PETR - UCCSA. Le projet de Plan Climat Air Energie Territorial sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis reçus, avant son adoption par le Comité Syndical du PETR et les conseils communautaires de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (2 avenue Ernest Couvrecelle 02400 ETAMPES-SUR-MARNE) et de la Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne (2 Voie André Rossi 02310 CHARLY-SUR-MARNE).